



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement et règlementant la circulation sur la VC n°01 dite Chemin des Crêtes et fixant un itinéraire de détournement**  
**N° A17-19**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement et la circulation sur la VC n°1 dite chemin des Crêtes **pour la période du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019 inclus**, en raison de travaux de renforcement des réseaux EP sur une partie du chemin des Crêtes par la société NEORESEAUX.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** En raison des travaux de renforcement des réseaux EP sur une partie du chemin des Crêtes, le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits sur la VC n°1 dite chemin des Crêtes pour la période du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019 inclus.

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire de détournement est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise NEORESEAUX, zone industrielle de Tarnos 40220 TARNOS, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren.
- L'Entreprise NEORESEAUX de Tarnos.
- La CAPB, service déchets.
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

BRISCOUS le 07 Février 2019

Le Maire,  
Fabienne AYENSA



